



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
(29 juillet 2013)**

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 29 juillet 2013 à 19h00, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair Lyne Bourque
Stéphane Auclair

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ORDRE DU JOUR

197-07-2013

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE
LA MRC DE BEUCE-SARTIGAN – ZONES DE CRUE AU TERRAIN DU
BÂTIMENT DES LOISIRS**

198-07-2013

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de Beuce-Sartigan doit être modifié pour inclure les nouvelles cotes de crue datant du 8 juillet 2013 et provenant de l'arpenteur Francis Carrier;

ATTENDU que les nouvelles cotes de crue ont été obtenues pour localiser précisément la zone inondable de la rivière Gilbert sur le terrain des loisirs;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la MRC de Beuce-Sartigan d'entreprendre les procédures afin de modifier le schéma d'aménagement pour intégrer les nouvelles cotes de crue de la rivière Gilbert;

QUE la Municipalité ne requiert pas l'avis du ministre tel que le prévoit l'article 50 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h10, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 19h10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

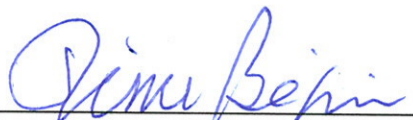
199-07-2013


Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire soit levée à 19h10.



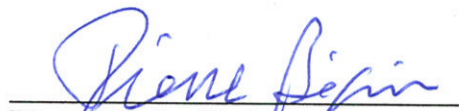
No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins


Pierre Bégin, Maire


Dominique Lamarre, Sec.-trésorière

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire